

## SUITE DE L'AFFAIRE VEUILLET

Trois ans de sanctions, et encore une nouvelle atteinte au droit syndical

Le 3 février 2003, notre camarade Roland Veuillet était suspendu de ses fonctions pour s'être opposé à la casse illégale de la grève des surveillants par le proviseur G. De Haro, alors en poste au lycée Dhuoda de Nîmes. Trois ans plus tard, sa sanction est toujours maintenue malgré l'avis rendu par le Conseil supérieur de la Fonction Publique. Aujourd'hui, nous apprenons comment l'administration a tenté de l'empêcher de parler. Qui a dit que le syndicalisme ne dérangeait plus personne ?

Le 4 février 2005, tous les chefs d'établissement du Gard ont reçu ce courrier du recteur : «Je suis informé qu'un ancien personnel de l'académie, muté par mesure disciplinaire dans une autre académie, envisagerait de se présenter dans certains établissements pour y organiser des rencontres.

Il va de soi qu'il vous appartient de prendre les décisions qui conviennent pour éviter toute intrusion de personnes n'ayant aucune raison de pénétrer dans votre établissement. En cas de problème, je vous apporte bien entendu mon appui.» Roland étant le seul muté d'office hors académie, nul doute que c'est lui qui était désigné par cette lettre... quelques jours seulement après avoir été blanchi par le CSFP. Pourtant, Roland Veuillet bénéficiait d'une décharge syndicale et d'un mandat fédéral de Sud éducation. Ce statut qui permet d'organiser des réunions d'information dans les établissements et d'y diffuser des documents syndicaux, à condition d'en avertir préalablement le chef d'établissement qui ne peut s'y opposer sans contrevenir au droit syndical.

La fédération des syndicats Sud éducation a adressé un courrier au ministre, lui demandant de rappeler le droit au recteur Christian Nique. Mais encore faudrait-il qu'il l'applique lui-même en commençant par annuler toutes les sanctions contre Roland conformément à l'avis de la CSFP !

L'année 2005 a été riche en répression. Les nommés ne manquent pas, tant dans l'Éducation nationale avec Laurent Ameline, David Prévot, Roland Veuillet et les lycéens, que dans l'Enseignement Supérieur et Recherche avec les camarades Frédéric Bogard et Sandry Wallon.

E.N. ou E.S.R., les méthodes sont les mêmes : intimidation, pression, harcèlement, convocation individuelle, ordre illégitime, menace de suppression de poste, procédure psychiatrique, recueil de témoignages "vides-creux-à-la-noix" que l'administration aime faire figurer dans un dossier individuel voire disciplinaire... Et pour l'année 2006, quels sont les pronostics ? L'EN et l'ESR ont démarré sur les chapeaux de roues :

♦ Un proviseur homosexuel est révoqué. Bien sur, dixit l'administration, «rien à voir avec ses orientations sexuelles.»

♦ Le CNRS demande la révocation de Frédéric Bogard (2 conseils de discipline en 6 mois !). Il faut dire que son dossier disciplinaire est chargé de témoignages "vides-creux-à-la-noix" tels que : «récemment l'un de nous est arrivé au milieu d'une conversation entre ITA et chercheurs, qui s'est interrompue bizarrement». De vous à nous, on peut se dire que l'année 2006 promet d'être au moins aussi bonne...

Commission fédérale anti-répression

## APRÈS LES ÉMEUTES

# Le Karcher scolaire

**A Sud éducation, la révolte de novembre ne nous a pas surpris, tant les discriminations sont visibles dans notre société. Depuis les émeutes des Minguettes de 1981 et la marche des «beurs» qui avaient soulevé tant d'espoir, le rêve d'intégration de toute une partie de la population s'est évaporé. Les solutions proposées par le gouvernement vont aggraver la situation. Elles ont le mérite au niveau idéologique d'être claires. Comme à chaque crise l'école se trouve à nouveau sur la sellette et sans réaction de notre part elle risque à son tour de subir le Karcher.**



### Un constat

Taux de chômage allant jusqu'à 40% ou plus dans certaines cités, sur-représentation des jeunes sans emploi, une partie de la jeunesse se trouve privée d'avenir et en butte au racisme avec des discriminations évidentes à l'embauche. A ce fond social s'ajoute la répression policière qui s'est accentuée depuis Sarkozy avec les BAC qui jouent aux cow-boys et les interpellations systématiques au faciès... qui tournent parfois très mal comme à Clichy.

Le gouvernement porte la responsabilité de l'embrasement. L'affaire de Clichy et les propos du pompier pyromane Sarkozy, sont à l'origine du mouvement. Le gouvernement a répondu par un traitement uniquement répressif, une pluie de condamnations à de la prison ferme, et l'instauration puis la prolongation pour 3 mois de la loi d'urgence alors que le mouvement prenait fin. Côté social, la récupération est désormais habituelle, le gouvernement en profite pour donner une réponse qui ne réglera rien, mais qui lui permet de déplacer la question vers le terrain de l'École. On désigne ainsi l'institution comme responsable des difficultés. Ce que le rapport Thélot et la loi Fillon n'avaient pas réussi, Sarkozy et Villepin l'ont fait : orientations précoces, déssectorisations. Avec l'annonce du retour à l'apprentissage dès 14 ans, on s'apprête à faire un bond en arrière de trente ans. Personne n'en veut vraiment ; en tout cas pas les grands patrons qui veulent bien des apprentis mais avec un haut niveau de formation ! On va sans doute jeter à la rue la partie de la jeunesse la plus en échec... sans réelle formation.

### Apprentissage à 14 ans, discrimination positive et ZEP

Nous devons nous battre avec force contre l'illusion du bénéfice d'un apprentissage dès 14 ans. Outre le fait que c'est déjà le cas pour certains de nos élèves, il exclurait encore plus tous ceux qui ont le plus besoin d'un apport de l'école, entre autres ceux qui rencontrent le plus de difficultés. Il fournirait aux patrons une main d'œuvre plus docile, non payée.

Entre-temps, M.Sarkozy aura déposé le bilan des ZEP, encore un terme de la violence économique, qui se traduira concrètement par plus de crédits du tout pour les ZEP. Dans la méritocratie ambiante, ceux-ci seront attribués au plus méritants d'entre eux (c'est à dire pas grand monde) selon la discrimination positive à la sauce gouvernementale qui sélectionne quelques uns et marginalise tous les autres. Avoir comme modèle d'intégration celui des grandes écoles qui est l'expression la plus dure de l'exclusion dans l'école en dit long sur les véritables projets de ce gouvernement. Comme dirait Chirac : «il faut répartir équitablement le chômage.»

Redisons-le, les ZEP n'ont pas eu les moyens affichés. A partir des fichiers du dernier panel d'élèves d'écoles primaires collecté par le Ministère, on constate par exemple que la taille moyenne des classes de CP est de 21,7 en ZEP (13% des élèves), contre 22,4 hors ZEP (87% des élèves) pour une moyenne générale de 22,3%. Or à l'entrée du CP, l'écart moyen enregistré aux tests de compétences entre les ter-

ritoires ZEP et non ZEP est de l'ordre de 10 points, soit sensiblement le même écart que celui séparant les deux extrémités de la pyramide sociale. Comment peut-on espérer corriger de tels handicaps initiaux avec 0,7% de moins par classe. Sans compter que le simple nom de ZEP a dans bien des cas fait obtenir quelques dérogations. Quant aux personnels nommés sans leur accord (notamment les jeunes sortants de l'IUFM et envoyés hors de leur région), même si leur engagement est total dans leur travail au quotidien, ils ont pour certains l'œil rivé sur leurs points ZEP qui leur permettront un retour chez eux. Une mesure qui aboutit à l'inverse de ce pourquoi elle avait été prise. Au détriment de la stabilité des équipes ! La discrimination positive pour les ZEP est toujours en attente et risque bien de disparaître comme le fameux plan du 93 qui n'a jamais été conduit à terme.

### Une attaque par semaine

Au premier trimestre il y a eu la mise en place des remplacements, à Noël la mise en cause des ZEP et l'apprentissage à 14 ans, au nouvel an la bivalence. Pour tous ceux qui pensaient qu'au niveau pédagogique, une réflexion sur le nombre d'intervenants sur une classe de 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> pouvait être moindre (ce qui d'ailleurs n'empêche pas la monovalence), qu'ils se rassurent, M. de Robien est très clair : cette mesure serait prise pour «fluidifier» le fonctionnement des établissements. Cette petite bombe doit être désamorcée de suite. Alors que faire ? Affiner encore et encore nos analyses sur le fonc-

tionnement actuel de la société libérale, ainsi que les réponses que nous apportons à cette crise. Puis, ne pas se culpabiliser de ne pas tous habiter dans un certain nombre de cités. Le fait d'habiter ailleurs n'empêche pas d'agir avec ce que nous sommes. Il n'est pas question non plus de se substituer à ce qui peut se faire dans les quartiers ou de parler au nom des jeunes.

On doit ré-impulser dans nos organisations la lutte contre le racisme, les discriminations, les contrôles au faciès... notamment en s'impliquant plus dans RESF (réseaux éducation sans frontières) qui a su mobiliser en nombre les jeunes sur la questions des expulsions (expérience de solidarité intergénérationnelle). On doit retrouver des formes d'organisation plus proches des quartiers, réactiver des réseaux de résistance, faire des ponts entre les différents groupes, croiser nos analyses...

Dans nos classes, on peut travailler à l'organisation des élèves, les aider à réfléchir. On peut s'interroger sur le contenu de certaines matières.

**Par delà les réactions nécessaires contre les mesures prises par notre Ministre, notamment en matière de carte scolaire, peut-on aussi envisager des moyens de luttes qui sortent un peu des sentiers battus, des moyens d'action un peu plus dynamiques? Soyons réactifs avant d'être karcherisés !**

Sud éducation Créteil